

çais, lorsqu'elle ne saurait être comprise de plus de la moitié des hon. membres présents.

L'hon. M. Taché admet platement en faveur du sujet sur droit de pétitionner, sauf les restrictions mentionnées par l'hon. Orateur.

L'hon. M. Macaulay a lu la requête, il l'a trouvée parfaitement courtoise dans la manière dont elle s'exprime à l'égard de la Chambre.

L'hon. M. Irving revient à la charge en protestant avec indignation contre l'emploi du temps que l'on veut consacrer à une affaire qu'il n'est donné qu'à un si petit nombre d'entre eux de comprendre.

L'hon. M. Ross, après cet incident, requiert l'hon. M. Taché de ne pas persister à vouloir plus longtemps la lecture de la requête, car il paraît que jusqu'ici trois membres seulement de l'assistance la peuvent comprendre.

L'hon. M. Taché n'aurait eu aucune obligation à accéder à cette demande, si ce qu'on vient de dire était exact. Il avait été invité à insister sur ses droits, par la remarque de l'hon. M. Irving, qui paraissait les lui contester.

L'hon. M. Ross fait motion pour la seconde lecture du Bill pour amender les lois concernant les intérêts sur l'argent. Cette mesure est la reproduction du projet de loi sur l'assurance dont il a été question en chambre en 1849 et en 1850.

Un incendie se manifesta hier vers une heure du matin, dans un appartement avoisinant la demeure de M. W. Lyman rue de Bièvre.

On lit dans le Canada: "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal."

Mais il est une autre clause que nous réprouvons par devoir: c'est une de celles qui régissent les devoirs des Chapelains et leur prescrit:—

De veiller à ce que tous les détenus commis à leur garde aient une bible; les détenus protestants, l'édition anglaise autorisée sans notes ni commentaires; et les détenus catholiques romains, la version que le Chapelain de cette église désignera."

Les propositions suivantes proposées hier dans une réunion des membres de l'Institut-Canadien de cette ville, par M. Magloire Desvoysers, l'un d'eux, obtenant l'assentiment unanime de tous ceux qui approuvent les institutions littéraires selon les fins qu'elles sont

destinées à atteindre et dans l'unique intérêt du bien qu'elles doivent produire.—

1o. Qu'il soit résolu.—Que l'Institut Canadien ayant été fondé dans un but d'union et d'instruction mutuelle, suivant le texte du second article de la constitution, la discussion de toute question politique d'une application immédiate, et de nature à créer de la division parmi ses membres, soit par là même déclarée contraire à la lettre et à l'esprit de sa constitution.

2o. Que cette institution regrette que des questions politiques discutées par ses membres et ensuite publiées dans quelques journaux, aient mis le public sous l'impression que l'Institut est une association politique, et l'aient privé de cet appui unanime si nécessaire pour répondre au but de l'institution.

3o. Que l'Institut déclare qu'il est parfaitement étranger aux opinions entretenues par tout journal, et qu'il considère de son devoir de faire la présente déclaration, afin de détruire le préjugé qui a existé et qui existe encore dans le public, que le journal l'Evening et l'Institut ne font qu'un; qui pour remplir le but de son institution il doit demeurer comme corps étranger aux questions politiques qui agitent le pays.

4o. Que les journaux français de cette ville soient priés de donner publicité aux résolutions qui précèdent et que le secrétaire archiviste soit chargé de leur en donner copie.

Depuis que nous avons écrit l'observation qui précède, un ami nous a communiqué le résultat des délibérations de l'Institut sur les résolutions de M. Desvoysers. Soixante-douze membres se seraient prononcés contre l'opportunité de ces mesures qui ont été finalement rejetées par une majorité de 36 voix en faveur d'un amendement à cette fin.

Le Barreau de Montréal adopta hier, dans une réunion spéciale, le projet d'une requête à la législature concernant avec celle du barreau de Québec à demander que le pouvoir d'établir les tarifs soit dévolu au Barreau lui-même, sauf la sanction de la cour supérieure.

Outre ce pétitionnement, le barreau de Montréal réclame aussi de la législature l'abolition des taxes onéreuses prélevées dans ce district sur les procédures judiciaires pour subvenir aux frais de construction du nouveau Palais de Justice.

On lit dans le Canada: "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada."

On lit dans le Canada: "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada."

On lit dans le Canada: "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada."

On lit dans le Canada: "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada."

sée, sur le bureau de l'Assemblée pour demander la révision de la Constitution. M. Léon de Laborde nous en a donné sa parole hier, au milieu d'une discussion incidente dont je vous parlerai en son ordre.—Les pétitions pour la révision se multiplient comme jamais pétitions n'ont encore fait. Les conseils municipaux s'en mêlent, et en dépit de la loi qui leur interdit les matières politiques, quelques-uns ont déjà pétitionné sous forme de délibération.

Si des représentés en monte aux représentants, on trouve que ce sentiment général de la population a touché les hommes politiques qui ont à prononcer sur la révision. Les diverses réunions parlementaires s'en sont occupées cette semaine. La réunion de la rue des Pyramides, celle qui appuie le gouvernement actuel, celle des hommes qui, suivant la maxime de M. de Montalembert, ne voient de légitime que ce qui est possible, et qu'on pourrait appeler par conséquent les possibilistes, s'est prononcée sans difficulté pour la révision.

La réunion légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs. M. Berryer et M. de Falloux ont prononcé dans les sens contraire des discours qui ont causé une vive sensation; après les avoir entendus, la réunion s'est prononcée pour la révision, à l'unanimité moins deux voix.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

La révision légitimiste de la rue de Rivoli a vivement discuté la question, dans deux séances tenues le 16 et le 17 mai. L'idée de la révision, et surtout de la révision immédiate y a trouvé de nombreux contradicteurs.

Tandis que le port de New-York présente ainsi sur l'Océan huit vapeurs qui lui appartiennent, Boston s'est contenté jusqu'ici des steamers anglais; mais Philadelphie a mieux fait, et elle compte déjà, à part le City of Glasgow qui appartient à une compagnie anglaise, le Lafayette, qui est américain et qui vient d'accomplir son premier voyage transatlantique.

Les vapeurs qui naviguent de port à port, augmentent tous les jours, et figurent déjà sur la liste d'une façon assez respectable. Nous ne parlons même point de ceux qui vont d'ici à Philadelphie, non plus que de ceux qui font sur la côte le service des malles. New-York, à l'heure qu'il est, possède deux steamers: le Southerner et le Marston, qui font chaque semaine un service régulier sur Charleston; deux autres: l'Alabama et le Florida sur Savannah; et deux autres: l'Union et le Winfield Scott qui vont semi-mensuellement à la Nouvelle-Orléans.

Philadelphie est en relation directe avec Charleston par l'Albatross et l'Y-Pray, et la Nouvelle-Orléans envoie l'Alabama jusqu'à Vera-Cruz, tandis qu'elle dirige sur Galveston le Pampero, le Sulvester et le Louisiana. Charleston, de son côté, communique deux fois par mois avec la Havane par l'Isabel.

Mais la ligne de Chagres, route de la Californie, est celle qui présente, sans compter, la flottille la plus considérable. New-York seul lui fournit dix navires: Ohio, Georgia, Crescent City, Empire City, North America, Brother Jonathan et Prometheus, Cherokee, Dorado, Philadelphia. La Nouvelle-Orléans, de son côté, expédie le Mexico et le Falcon.

Les départs de ces divers navires, dont quelques-uns font escale à la Havane, d'autres à la Jamaïque ou à Saint-Thomas, sont disposés de manière à ce que leur arrivée à destination coïncide avec les différentes lignes qui font le service en haut de la côte du Pacifique, entre Panama et San Francisco. Ces diverses lignes ne comprennent pas moins de 14 vapeurs. Voici les noms: Oregon, Californian, Northerner, Republic, Tenness, Panama, Columbus, New-Orleans, Antelope, Fremont, Ishmut, Constitution, Carolina, Ohio.—Un service supplémentaire, qui porte les malles de San Francisco dans l'Oregon, n'emploie pas moins de quatre navires: Gold Hunter, Colombia et Commodore Preble.

Les grands lignes que nous venons d'indiquer sommairement, présentent donc un ensemble de: 9 Steamers transatlantiques, allant en Angleterre ou quelque port du continent Européen.

15 " naviguant entre des ports éloignés de l'Union, soit sur l'Atlantique, soit sur le Pacifique.

28 " naviguant d'un port de l'Union à un port du continent américain, sur l'un ou l'autre des deux océans.

Total 42 steamers, la plupart de grande dimensions, et faisant sur mer un service régulier.

Ce chiffre est déjà fort considérable; mais Boston veut avoir, nous l'avons déjà dit, ses navires à vapeur pour l'Europe; d'autres ports de l'Atlantique ont aussi des projets de communication directe avec l'ancien continent; d'un autre côté, la nécessité d'arriver promptement à certains points du nouveau monde qui ne soit point encore desservi, donnera prochainement naissance à de nouvelles lignes. La flotte à vapeur du commerce américain ira donc s'accroissant chaque année dans des proportions considérables.

A ces mères régulières, nous devrions ajouter quatorze steamers qui à différentes époques sont partis pour la Californie par la voie du Cap, et dont les plus considérables sont le Pioneer, le Monumental City, le Washington et le Pacific. Tous trouvent leur emploi, soit dans la grande navigation, soit sur les côtes du Pacifique, soit sur les fleuves de la Californie et de l'Oregon. Les villes créées comme par enchantement dans ces contrées magnifiques désertes, ont déjà besoin de moyens rapides de communication et de transport. Quatre steamers font le service entre Sacramento et San Francisco.

Sur le versant occidental comme sur le versant oriental de ce continent, le bateau à vapeur a désormais un privilège; et Dieu sait comme il pullule ici partout où il y a un cours d'eau. La moindre rivière, pour peu qu'elle compte un ou deux villages sur ses bords, a son steamboat, et les grands fleuves possèdent ces magnifiques palais flottants qui restent sans rivaux dans le monde. L'Hudson, le Mississippi, l'Ohio, le Missouri, les comptent par centaines, presque par milliers. Ces palais d'ailleurs ne se contentent pas d'augmenter en nombre; ils se renouvellent sans cesse, et les nouveaux venus manquent rarement de vaincre leurs prédécesseurs par la grandeur et la magnificence.

ville. On assure que les connaissances en général sont ceux qui, ayant le goût du bel art que professe M. Krollman, ont une fois entendu, le reconnaissent pour un musicien de premier ordre.

NAISSANCE. A St. Mathias, le 10 du courant, la Dame de Charles De Salaberry, etc., a mis au monde une fille.

MARIAGE. En cette ville, le 9 du courant, par Messire Huberdeau, parent de la mariée, M. J. E. Lafond, marchand-épicerie, à Delle. Marie-Joséphine-Émilie Latremouille, tous deux de cette ville.

DECES. A Longueil, le 9 du courant, M. Aimé Achim, âgé de 18 ans, fils de feu M. Achim, sculpteur. Tout annonçait dans cet excellent jeune homme, ravi à la fleur de l'âge, les qualités qui font le bon chrétien et le citoyen utile. Il était estimé de tous les ceux qui le connaissent; ses amis le chérissaient; il ne conçoit point d'ennemi. Inutile de dire qu'il laisse dans une bien cruelle douleur, sa bonne mère, dont il était l'appui, le soutien, la plus douce espérance.

ANNONCES. INSTITUT-CANADIEN. EN conformité d'une résolution passée à la séance du 3 juin 1851, il est donné avis que la salle de l'Institut-Canadien ne peut plus être mise à la disposition d'aucune assemblée composée de personnes étrangères à l'Institut, en ce que cette salle est constamment occupée comme Chambre de Lecture.

AVIS AUX ORGANISTES. Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste.

REPertoire de l'ORGANISTE ou RECUEIL DE CHANT GREGORIEN. A l'usage des Églises du Canada, CONTENANT: LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES et PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la S. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS du PROFESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES, la MESSÉ des MORTS la messe DIEU SEUL et la LIBERA, tels que les donne le Professionnal, et arrangés en musique pour accompagnement.

Le recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été homologué de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Évêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le Soussigné a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Églises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de \$3, dont le tiers payable d'avance. Les Souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Évêché de Montréal.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Maîtres de Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS d'ÉGLISE de toute description. CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSIOIRS, VASES, CHANDELIERES, CROIX, CENSERS de divers grands, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, etc. tout pour être pur, ENCENS, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra jusqu'au 20 Juin prochain les propositions de MM. les Entrepreneurs concernant des réparations considérables que l'on veut faire, tant à l'Intérieur qu'à l'Exérieur de l'ÉGLISE et de la SACRISTIE de la Paroisse de CHATEAUGUAY. Pour autres informations, s'adresser à M. le Curé de la dite paroisse, Chateauguay, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGE. Les Curés et le Clergé en général qui attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDEAUX, expriment pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposent à des PRIX MODÉRÉS.

ON DEMANDE UN CHANTRE, pour les offices paroissiaux, sous ses rapports, pour une paroisse de la ville de Montréal. Pour les conditions, s'adresser au Bureau des Mélanges Religieux.